



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 ct. P. B. par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 ct. P. B. franco; pour les autres villes du royaume.

GAZETTE DE LIEGE

ANGLETERRE.

London, le 21 mai. — Les ports anglais sont actuellement ouverts à l'importation de l'avoine, moyennant un droit d'entrée de 4 penses, le quarter, d'après les anciennes lois. Si la nouvelle loi eût passé, déjà le droit aurait été d'un shelling 6 à 9 penses le quarter.

— Le *Morning-post* dit que le *Times* est maintenant regardé comme étant l'organe principal du ministère.

— Les efforts pour remédier à l'accident arrivé avant-hier au passage sous la Tamise ont continué sans interruption, mais avec peu de succès. L'alarme est moins grande parce qu'on a acquis la certitude que personne n'a péri. L'endroit de l'excavation est au deux tiers environ de la largeur de la rivière, et à la profondeur de cinq brasses pendant les hautes marées.

M. Brunel, M. Gravet, plusieurs autres directeurs étaient de bonne heure ce matin sur les lieux, où ils ont travaillé sans relâche. La cloche à plonger venait d'y être apportée. MM. Brunel et Gravet se préparaient à y descendre à la marée basse pour voir eux-mêmes de quelle nature est le sol où l'on suppose que l'ouverture existe.

Il y a quelque temps qu'il arriva un malheur semblable, auquel on parvint à remédier complètement. Les mêmes moyens qui furent employés alors le seront encore aujourd'hui. Ils consistent à ne faire aucune tentative dans l'intérieur et à porter toute son attention au-dehors. On se propose donc, aussitôt que la position de la fissure sera bien connue, de couvrir la place d'une argile bleue fort tenace dont on tient déjà plusieurs bancs tout prêts. Voilà ce que l'on croit le plus nécessaire, vu que le sol dans lequel on creusait depuis plusieurs jours est très mou, ce qu'il faut attribuer peut-être à ce que la couche dont le sol formé est située précisément sous cette partie de la Tamise est profonde et le courant fort rapide. Il est juste de dire que l'ingénieur n'avait négligé aucune précaution. Depuis trois semaines que plusieurs fragmens s'étaient détachés de la cloche, il est descendu dans la cloche à plonger avec une autre personne, et l'inspection la plus attentive du lit de la rivière n'avait rien fait découvrir qui pût inspirer la moindre crainte.

— Avant hier 20, MM. Brunel père et fils, sont de nouveau descendus dans la Tamise, dans une cloche à plonger pour s'assurer de l'état de l'ouverture par laquelle la galerie a été inondée. Ils ont trouvé que le trou est perpendiculaire, et par conséquent plus facile à fermer; s'il avait été grand qu'il ne l'est, MM. Brunel seraient descendus jusques dans la galerie, ils ont au moins acquis la conviction que l'ouvrage en briques n'a rien de solide, et qu'à la distance d'une aune du point où la voie d'eau existe, il y a une couche de terre solide, de sorte que dans le cas où l'on pourrait descendre au mal au ciel, il n'y aurait plus de doute sur le succès final de l'entreprise. Pour boucher la voie d'eau, on y fait jeter continuellement de la terre.

P. S. Nous venons d'apprendre que la voie d'eau du passage de la Tamise est arrêtée, et que déjà les eaux de l'intérieur ont été vidées sur une hauteur de dix pieds. Nous espérons que cette grande et ingénieuse entreprise sera continuée avec succès.

22 mai.—Chambre des pairs, séance du 21. Le marquis de Londonderry a fait une motion ayant pour but de demander les documens relatifs à l'état de la maison où sont les bureaux des affaires étrangères et de son emplacement. Cette motion a été adoptée. Les débats ont ensuite roulé sur la question catholique, sans amener de résultat.

Le même jour, à la chambre des communes, le changement du cabinet de nouveau occupé l'assemblée, par suite de quelques questions que M. Lethbridge a adressées à M. Canning, ce dernier dans un discours de peu d'étendue a fait ressortir l'absurdité de perdre le temps à de vaines discussions. Ce ministre, après quelques débats subséquens, a repris la parole, et a déclaré formellement qu'il ne répondra à aucune question, à moins qu'elle ne soit faite en forme de motion.

M. Peel a ensuite demandé la permission de présenter un bill pour améliorer l'administration de la justice, surtout pour ce qui regarde la partie criminelle. Cette permission a été accordée, et la chambre s'est ajournée.

AFFAIRES DE LA GRECE

Constantinople, le 26 avril. — Les dernières nouvelles de Smyrne annoncent positivement la levée du blocus d'Athènes, par le moins lord Cochrane, dans une proclamation, datée de la ville de Hellas, le 12 avril, paraît faire allusion à cet événement. Il y invite les Grecs à poursuivre leurs avantages et à porter la guerre dans les états du sultan s'il se refuse à reconnaître l'indépendance de la Grèce. Ces nouvelles ajoutent que tous les

bâtimens grecs armés ont été déclarés propriété nationale et qu'il en a été mis une cinquantaine à la disposition de lord Cochrane.

On lit l'article suivant dans le *Courier de Léman*: Lord Cochrane a mis le pied dans le Péloponèse, après s'être préalablement fait reconnaître pour citoyen grec. Il est entré à Navarin, où, ayant vu venir un bâtiment d'Alexandrie, chargé de provisions pour Ibrahim pacha, il l'a capturé.

FRANCE.

Paris, le 23 mai. — Le *Courier français* est cité à comparaître samedi prochain, 26 mai, devant la police correctionnelle, sous la prévention de diffamation envers les autorités et administrations publiques.

— L'éditeur responsable du *Constitutionnel* est cité à comparaître le 26 mai au tribunal de police correctionnelle, comme prévenu de diffamation envers les autorités et administrations publiques par suite d'un article intitulé: *Des derniers débats de la chambre élective*, inséré au numéro du 20 de ce mois.

— M. Carleton, professeur d'Anglais, rue Dauphine, n° 15, présentement à l'hospice de la Pitié, a fait déposer aujourd'hui au parquet de M. le procureur du roi, une plainte où il a exposé que le mercredi, 13 avril dernier, à 10 heures et un quart du soir, dans la rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire, un détachement de gendarmerie qui marchait au pas, tourna bride subitement sans aucune sommation préalable, et chargea les passans le sabre nu; que dans cette charge il fut renversé, foulé aux pieds des chevaux et eut la jambe cassée.

— M. l'abbé Monchy, qui avait été suspendu par son évêque pour avoir dit en chaire que la France ne serait pas heureuse tant que la charte existerait, vient d'être cité devant le tribunal correctionnelle de Mantes, sur la poursuite de M. le procureur du roi.

— Le bruit avait couru que Jérusalem avait été saccagée et le Saint-Sépulchre profané par le pacha de Saint-Jean-d'Acre; les journaux italiens contiennent une lettre de Livourne qui porte que ces nouvelles sont entièrement controuvées.

— On mande d'Alexandrie d'Egypte, en date du 11 avril, que le jeune duc de Richelieu qui se trouve dans cette ville est sur le point de s'embarquer pour retourner en France. M. Alexandre de Laborde est en Syrie, il a pénétré jusqu'à Palmyre, non sans beaucoup de dangers; il a même été pris par les Arabes bédouins, et a eu beaucoup de peine à recouvrer sa liberté.

La cour d'assises de la Drôme aura bientôt à s'occuper d'une accusation d'empoisonnement qui excite vivement l'attention publique. Voici à cet égard des détails dont la *Gazette des Tribunaux* garantit l'exactitude:

Le dimanche 1er octobre 1826, au moment où le curé de Pierrelatte se disposait à célébrer la grand'Messe, un enfant de chœur avait pris dans une armoire de la sacristie une bouteille contenant du vin blanc à l'usage commun des prêtres habitués de cette paroisse, et s'occupait à garnir la burette dont allait se servir le curé. S'apercevant que ce vin était trouble et verdâtre, cet enfant appelle un clerc de la paroisse et lui en fait remarquer la couleur; on le montre ensuite au curé, qui dit aussitôt que les enfans de chœur avaient bu le vin et l'avaient remplacé par de l'eau sale. L'un des témoins de cette scène, le sonneur de cloches, se fit verser quelques gouttes de cette liqueur suspecte dans le creux de la main, et éprouva aussitôt une sensation douloureuse dans la gorge et des envies de vomir.

On constata que la substance étrangère, qui avait altéré le vin blanc, était de l'acétate de cuivre, ou vert de gris, et qu'elle avait dû séjourner dans le vin au moins 48 heures. Ainsi le vert de gris n'avait pas été jeté dans la burette comme on l'a prétendu d'abord, mais le vin où se trouvait faite cette dissolution avait dû être apporté dans la sacristie et substitué à celui qui se trouvait dans la bouteille.

Les soupçons se dirigèrent d'abord contre l'abbé Saladin, non-seulement parce qu'il était dans une espèce d'hostilité déclarée contre le curé, mais parce que plusieurs circonstances semblaient se réunir pour accuser ce jeune prêtre; 1°. l'abbé Saladin était venu dire la messe au même autel, à 9 heures du matin; il s'était servi de la même bouteille pour remplir sa burette, et le vin qui y était contenu était limpide. Après sa messe il était resté seul dans la sacristie pendant près d'un quart d'heure. Il avait fermé à clef, en s'en allant, la porte de la sacristie. Quelques minutes après qu'il en fut sorti le curé arriva, et ce fut alors que se fit la découverte du vin empoisonné; 2°. Le 26 septembre précédent, l'abbé Saladin avait fait acheter quatre onces de vert de gris, prétendant avoir l'intention de peindre sa bibliothèque en vert; 3°. au moment même où l'on découvrit le vin empoisonné, le curé fit appeler

L'abbé Saladin, qui parut se troubler et dit : « J'ai couru plus de dangers que vous, puisque je me suis servi de ce même vin ; aussi il me semble que j'ai senti après ma messe quelque chose, comme des coliques. »

L'abbé Saladin avait tenté d'abord de rejeter l'introduction du vert de gris dans la bouteille sur le curé lui-même, qui, dans ce système, aurait voulu donner lieu à une accusation capitale contre un homme qu'il haïssait. Ces allégations semblaient avoir quelque degré de vraisemblance. C'est ce qui a motivé le supplément d'information ordonné par la cour.

Il est résulté d'un grand nombre d'interrogatoires que toutes les insinuations de l'abbé Saladin contre le curé étaient fausses, et ce système de défense est devenu contre lui un indice de plus.

Après plusieurs séances de délibération, la cour a prononcé la mise en accusation du prévenu, et son renvoi aux assises du département de la Drôme, séant à Valence.

Telle est la vérité sur cette affaire, qui jette une sorte de consternation dans le clergé respectable des diocèses de Valence et de Grenoble. L'abbé Saladin passait pour avoir un caractère inquiet ; mais ses méfaits étaient à l'abri du reproche ; sa conduite n'avait jamais provoqué de graves censures de la part de ses supérieurs : il avait mérité, à Pierrelatte, la confiance d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvaient des gens également recommandables par leur rang et leurs lumières.

Dans ses séances du 21 et 22 mai, la chambre des députés a successivement adopté diverses parties du budget général, savoir : ponts et chaussées, 38,132,000 francs ; constructions d'intérêt général dans la capitale et à St. Denis, 2,000,000 ; travaux extraordinaires à la charge de l'état dans les départements, 1,482,275 ; secours spéciaux en cas d'incendie, de grêle, etc., 1,819,323 ; dépenses fixes ou communes à plusieurs départements, 1,824,713 ; dépenses variables spéciales à chaque département, 12,741,540 ; administration centrale du ministère de la guerre, 1,720,000 ; solde d'activité et abonnements payables comme la solde, 107,923,000 ; maison militaire du roi, 3,140,000 ; substances militaires et chauffage, 27,874,000 ; habillement, campement et harnachement, 13,227,000 ; hôpitaux, 8,175,000, et casernement, 4,067,000 francs.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 26 MAI.

Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas, sont arrivés le 18 de ce mois à Berlin.

— On a reçu les journaux de Batavia jusqu'au 27 janvier, ils contiennent plusieurs rapports sur les dernières opérations militaires. Sur tous les points nos troupes ont obtenu l'avantage.

RÉÉLECTION DES MEMBRES DES ÉTATS-PROVINCIAUX.

Le tiers des membres composant les états-provinciaux sera renouvelé vendredi prochain : s'il faut en juger par les antécédents la plupart seront réélus, et plusieurs, il n'en faut pas douter, méritent de l'être. Toute fois le secret qui environne les travaux administratifs, ne permet guère de former sur l'habileté des administrateurs que des présomptions fondées sur leur caractère privé et sur leurs vertus domestiques. Et c'est là peu de chose, quand on sait que de bonnes intentions ne suffisent pas toujours pour accomplir dignement l'importante mission de l'homme public.

Dans l'état actuel des choses c'est, de nécessité, un peu au hasard que se font les réélections, et ce serait embarrasser peut-être bien des électeurs que de leur demander les motifs de leur vote en faveur de tel membre ou de tel autre, que la nature d'autres fonctions n'a point mis en évidence.

Si chaque année, quand les états-provinciaux sont assemblés, le public pouvait venir, comme aux états-généraux, assister à leurs délibérations, ou seulement les connaître par la voie des journaux, l'appréciation de chacun de ses mandataires lui serait beaucoup plus facile ; et au moment des élections, les choix auraient pour base des données certaines, comme il arrive quand il s'agit des nominations aux états-généraux, dont on ne peut trop rappeler l'exemple, quand il est question de publicité.

Portrait et genre de vie du DOCTEUR FRANCIA, dictateur du Paraguay.

Le docteur Francia, dès qu'il se vit seul à la tête des affaires, se logea dans l'habitation des anciens gouverneurs. C'est un des plus grands édifices de l'Assomption, qui avait été construit par les jésuites peu de tems avant leur expulsion, et destiné par eux à servir de maison de retraite aux laïcs, pour certains exercices spirituels dits de Saint Ignace. Le dictateur le fit réparer, lui donna un extérieur assez élégant pour le pays, et l'isola de tous côtés au moyen de larges rues. Il y loge avec quatre esclaves, savoir : un petit nègre, un mulâtre et deux mulâtresses ; qu'il traite avec beaucoup de douceur. Les deux premiers lui servent à la fois de valets de chambre et de palefreniers ; une des mulâtresses fait sa cuisine, et l'autre prend soin de sa garde-robe. Sa vie journalière est d'une grande régularité. Rarement les premiers rayons du soleil le surprennent au lit.

Dès qu'il est levé, le nègre lui apporte un réchaud, une bouilloire et une cruche pleine d'eau, qu'il fait chauffer en sa présence. Alors le dictateur prépare lui-même et avec tout le soin possible son *maté* ou thé du Paraguay. Le *maté* pris, il se promène dans le péristyle intérieur qui donne sur la cour, en fumant un cigare, qu'il a soin de dérouler auparavant, pour voir s'il ne renferme rien de nuisible, bien que ce soit sa propre soeur qui lui fasse ses cigares. A six heures arrive le barbier, mulâtre sale, mal vêtu et ivrogne, mais l'unique membre de la faculté auquel il se confie. Si le dictateur est de bonne humeur, il se plaît à jaser avec lui, et souvent il se sert de ce

ficielle. Il se rend ensuite, vêtu d'une robe de chambre d'indienne (1), dans le péristyle extérieur qui règne tout autour du bâtiment, et là reçoit, en se promenant, les particuliers admis à l'audience.

Vers les sept heures, il rentre dans son cabinet, où il reste jusqu'à neuf ; les officiers et les autres employés viennent alors lui faire leurs rapports et recevoir ses ordres. A onze heures, le *fiel de fecho* apporte les papiers qui doivent lui être remis, et écrit sous sa dictée jusqu'à midi : à cette heure-là tous les employés se retirent, et le docteur Francia se met à table. Son dîner est très frugal ; il le commande toujours lui-même. Lorsque sa cuisinière revient du marché avec ses emplettes, elle les dépose devant la porte du cabinet de son maître, qui sort, et met à part ce qu'il destine pour sa personne. Après le dîner il fait la sieste, puis il prend son *maté* et fume son cigare, avec les mêmes cérémonies que le matin ; il travaille ensuite jusqu'à quatre ou cinq heures, qu'arrive son escorte pour la promenade. Le perruquier entre alors, et le coiffe pendant qu'on selle son cheval : cela fait, le dictateur visite les travaux publics ou les casernes, surtout celle de la cavalerie, où il s'est fait arranger une habitation. Dans ces promenades, quoique au milieu de son escorte, il est armé non seulement d'un sabre, mais encore d'une paire de pistolets de poche à double canon. Rentré chez lui à la nuit tombante, il se met à l'étude ; et sur les neuf heures, il procède à son souper, qui se compose d'un pigeon rôti et d'un verre de vin. Si le temps est beau, il se promène encore dans le péristyle extérieur, d'où il ne se retire souvent que fort tard. A dix heures il donne le mot d'ordre, et ferme lui-même, en rentrant, toutes les portes de son habitation.

(Extrait du *tableau de la révolution du Paraguay et de la dictature de Francia*, par MM. Rengger et Longchamp, docteurs en médecine, membres de la société helvétique des sciences naturelles.)

(1) A l'imitation du dictateur, les commandants et les alcaldes, en général tous les employés, portent des robes de chambre semblables, mais en guise d'uniforme et sans jamais les quitter, pas même lors qu'ils montent à cheval.

SUR L'USAGE DANGEREUX DES USTENSILES DE CUIVRE.

Liège, le 26 Mai 1827.

Monsieur le rédacteur,

Malgré les avertissements donnés tant de fois au peuple sur le danger de fixer usage de batteries de cuisine en cuivre, cet usage est malheureusement encore trop général ; il est à ma connaissance que tout récemment une personne a éprouvé les plus violentes coliques à la suite d'un repas pour la préparation duquel on s'était servi de casseroles de cuivre, où il a été reconnu de l'oxide.

Il serait bien tems que le public se laissât convaincre du péril dont le menace un tel abus contre lequel on s'élevait déjà dans le 18^e siècle, ainsi que le prouve le passage d'une lettre de J. J. Rousseau à l'abbé Raynal, du mois de juillet 1753, que je vous prie d'insérer avec la mienne.

Agréer, etc.

R...., docteur en chirurgie.

« Tous les chimistes de l'Europe nous avertissent depuis long-tems des mortelles qualités du cuivre, et des dangers auxquels on s'expose en faisant usage de ce pernicieux métal dans les batteries de cuisine. M. Rouelle, de l'Académie des Sciences, est celui qui en a démontré plus sensiblement les funestes effets, et qui s'en est plaint avec le plus de véhémence. M. Thierri, docteur en médecine, a réuni dans une savante thèse qu'il soutint en 1749, sous la présidence de M. Falconnet, une multitude de preuves capables d'effrayer tout homme raisonnable qui fait quelque cas de sa vie et de celle de ses concitoyens. Ces Physiciens ont fait voir que le vert-de-gris, ou le cuivre dissous, est un poison violent dont l'effet est toujours accompagné de symptômes affreux ; que la vapeur même de ce métal est dangereuse, puisque les ouvriers qui le travaillent sont sujets à diverses maladies mortelles ou habituelles ; que toutes les graisses, les sels, et l'eau même dissolvent le cuivre, et en font du vert-de-gris ; que l'étamage le plus exact ne fait que diminuer cette dissolution ; que l'étain qu'on emploie dans cet étamage, n'est pas lui-même exempt de danger, malgré l'usage indiscret qu'on a fait jusqu'à présent de ce métal, et que ce danger est plus grand ou moindre, selon les différents états qu'on emploie, en raison de l'arsenic qui entre dans leur composition, ou du plomb qui entre dans leur alliage (1) ; que même, en supposant à l'étamage une précaution suffisante, c'est une imprudence impardonnable de faire dépendre la vie et la santé des hommes d'une lame d'étain très céliée, qui s'use très promptement (2) et de l'exactitude des domestiques et des cuisiniers qui rejettent ordinairement les vaisseaux récemment étamés, à cause du mauvais goût que donnent les matières employées à l'étamage : ils ont fait voir combien d'accidens affreux produits par le cuivre, sont attribués tous les jours à des causes toutes différentes ; ils ont prouvé qu'une multitude de gens périssent, et qu'un plus grand nombre encore sont atteints de mille différentes maladies, par l'usage de ce métal dans nos cuisines et dans nos fontaines, sans se douter eux-mêmes de la véritable cause de leurs maux. Cependant, quoique la manufacture d'ustensiles de fer battu et étamé, qui est établie au faubourg Saint Antoine, offre des moyens faciles de substituer dans les cuisines une batterie moins dispendieuse, aussi commode que celle de cuivre, et parfaitement saine, quant au métal principal, l'indolence ordinaire aux hommes sur les choses qui leur sont véritablement utiles, et les petites maximes que la paresse invente sur les usages établis, surtout quand ils sont mauvais, n'ont encore laissé que peu de progrès aux sages avis des chimistes, et n'ont proscrit le cuivre que de peu de cuisines. La répugnance des cuisiniers à employer d'autres vaisseaux que ceux qu'ils connaissent, est un obstacle

(1) Que le plomb dissous soit un poison, les accidens funestes que causent tous les jours les vins falsifiés avec de la litharge, ne le prouvent que trop. Ainsi, pour employer ce métal avec sûreté, il est important de bien connaître les dissolvans qui l'attaquent.

(2) Il est aisé de démontrer que de quelque manière qu'on s'y prenne, on ne saurait, dans les usages des vaisseaux de cuisine, s'assurer pour un seul jour l'étamage le plus solide ; car, comme l'étain est en fusion à un degré de feu fort inférieur à celui de la graisse bouillante, toutes les fois qu'un cuisinier fait rougir du beurre, il ne lui est pas possible de garantir de la fusion une partie de l'étamage, ni par conséquent le ragoût du contact

tant on ne sent toute la force que que l'on connaît la paresse et la gourmandise des maîtres. Chacun sait que la société abonde en gens qui préfèrent l'indolence au repos, et le plaisir au bonheur; mais on a bien de la peine à concevoir qu'il y en ait qui aiment mieux s'exposer à périr, eux et toute leur famille, dans des tourmens affreux, qu'à manger un ragoût brûlé.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 23 mai. — Rentes 5 p. 100, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 35 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 décembre, 70 60. — Action de la banque, 2022 25. Emprunt royal d'Espagne 1826, 55 3/4 c. Emprunt d'Haiti, 660 00.

BOURSE D'ANVERS, du 25 mai. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt Obl. du syndicat, 4 1/2 d'intérêt. Remboursables, 2 1/2 d'int., Act. de la soc. com. 4 1/2 d'int., 33 3/4.

Les taxes du **PAÏN** à Liège du 26 mai, sont les mêmes que la semaine dernière.

ERRATUM. — Dans notre numéro 123, page 1, ligne 58: La seule de ses filles qui ne soit pas mariée; lisez: sa fille unique qui n'est pas mariée.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestres et échevins, informent que l'adjudication annoncée pour le mardi 29 mai courant, de la construction d'une halle aux viandes et d'une école primaire sur l'emplacement de l'église de St Séverin, n'aura lieu que le samedi 2 juin à 11 heures du matin; en attendant l'on peut voir le cahier des charges et plans au secrétariat de la régence.

A l'Hôtel de Ville, le 26 mai 1827. L'échevin **BEAUFÉAN**.
Par la régence, le secrétaire de la ville, **SOLREUR**.

ETAT CIVIL du 25 mai. — Naissances, 6 garç., 4 filles.

Décès: 3 filles, 4 hommes, 2 femmes; savoir:

Wallière Minet, âgé de 77 ans, tailleur, rue Grande Bèche, n. 1214, épouse en 3^{mes} noces d'Isabelle Lecolier.
Dents Antoine Guillaume de Lamotte, âgé de 75 ans, place St. Lambert, n. 609, veuf de Marie Gertrude Marbaise.
Jean Guillaume Haye, âgé de 71 ans 8 mois et 17 jours, passementier, rue sur le Chaffour, n. 566, veuf de Marie Catherine Blaise.
Jean Bury, âgé de 70 ans, armurier, rue Haut Prez, n. 36, époux de Françoise Mars.
Marie Elisabeth Plomdeur, âgée de 59 ans, rue d'Avroy, n. 562, épouse de Louis Robert.
Marie Françoise Tavallo, âgée de 70 ans, faiseuse de dentelles, rue des Charissés, n. 401.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ecole moyenne de Liège.

Sous la direction de MM. Lafouge et Coquilhat, les cours de cette institution commencent le premier juin prochain. S'adresser pour se faire inscrire et se procurer des prospectus, à M. Lafouge, rue Agimont, n. 116, ou à M. Coquilhat, rue des Dominicains, n. 826. Ce dernier se charge de douze pensionnaires.

On désire de trouver pour cet établissement un maître d'étude d'un âge mûr et déjà au fait de la direction des élèves. (133)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la Boverie.

DIMANCHE prochain **GRANDE HARMONIE** et **ILLUMINATION**. [236]

SALLE DES DRAPERS. — Pour la clôture.

Dimanche 27 et lundi 28 courant, spectacle demandé par plusieurs amateurs. Les pièces d'art. Les apparitions nocturnes. Les tours de physique amusante qui ont été les plus applaudis. Le directeur aura l'honneur de donner une des plus belles et des plus intéressantes représentations. La séance sera terminée par le grand fantôme et le tombeau de Grétry, célèbre musicien de Liège et fantasmagorie dans la nouveau genre de Paris. Prix des places 1^{ère} 75 cents, 2^e 50 cents, 3^e 25 cents. Le Cosmorama est à voir tous les jours depuis 4 jusqu'à 9 du heures soir. Prix 15 cents. (237)

(316) Le samedi, 2 juin prochain, les enfans et représentants, de feus Martin Lion et de Barbe Thérèse Poumay, son épouse, feront exposer en vente publique, devant Mr. le juge de Paix de Herve, en la salle de ses séances, aux 2 heures de relevée, par le ministère du soussigné notaire, a ce commis par jugement du tribunal civil, du 16 octobre 1826, une maison, cour et jardin potager, sise au vieux marché à Herve, tenant au sieur Paris et à la Delle. Leroy, sous les conditions a préliere. L. J. **Lebe notaire**.

() Mardi 29 de ce mois, à deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques, en l'étude du notaire **Pâque**, rue St-Hubert, à Liège, une maison sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 598, aux conditions qu'on peut voir chez ledit notaire.

Hôtel du Pont-Neuf, à Chênée, sis agréablement, à moitié chemin de Liège, à Chaudfontaine, très belles salles et chambres garnies à louer, avec pension si on le désire. (238)

() A placer en prêt différens capitaux, depuis 2 jusqu'à 4,000 fl. S'adresser à M. **Delbouille**, notaire, à Allour.

Grand magasin de nouveautés de la Petite Cendillon de Paris, déballé Hôtel de France, chez M. Lajouan-Blondin, derrière l'église Saint-Denis, jusqu'au 30 du présent mois.

Le sieur **Robert** fait part qu'il vient de recevoir une partie de schals longs en cachemire de Lyon, à galerie et coin, à 20 florins, et sans galerie 10 et 12 florins, de en carrés fond parsemé 9/4 à bordure à 7 fl. 50 cents; une partie de nouvelles étoffes pour gilets au choix de deux cents dessins, depuis 50 c. jusqu'à 2 fl. 50 c.; 200 douzaines de très beaux gants de Paris, glacés et non glacés, pour dames, à 47 c. la paire, et par douzaine 5 fl. 25 c. véritables foulards en soie des Indes à 10 fl. la pièce de sept mouchoirs, nankins grande largeur à 3 fl. la pièce, et beaucoup d'autres articles à très bon marché.

L'on réitère que l'emballage est fixé fin du présent mois. 217

VENTE A L'ENCHÈRE.

Ensuite de l'autorisation des nobles états députés, les marguilliers de la fabrique de l'église primaire de St. Martin à Liège, feront exposer en vente publique à l'enchère le jeudi 31 mai 1827, à 3 heures de relevée, en leur salle de conseil, par le ministère du notaire **Pâque**, une maison composée de plusieurs appartemens, avec cour, jardin, appendices et dépendances, située rue fond de l'Empereur, n. 545 à Liège.

Le cahier des charges et conditions est déposé au bureau du trésorier de la fabrique, rue Mont St. Martin n. 652, et en l'étude dudit notaire. 229

BELLE VENTE DE BOIS.

Jeudi 31 mai 1827, à midi, au Rivage de Chokier, le notaire **Delvaux**, vendra une quantité de nacelles de bois; savoir: hêtres vernés, poutres, gros bois, planches de bateaux, bois de fosses, quantité de Bois sciés etc. etc. Argent comptant.

() Vendredi 15 juin 1827, à 4 heures de relevée, le notaire **Pâque** procédera à la licitation, aux enchères publiques, en son étude rue St. Hubert, d'une maison sise à Liège, rue Souverain-Pont, n. 308, tenant d'un côté à M. Pavoué Emonts.

Et le samedi 16 du même mois, à 3 heures de relevée, il exposera en vente aux enchères, trois maisons, sises faubourg Hocheporte, n. 776, 777 et 779.

Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire **Pâque**.

La veuve **Charles**, née **Deneumoulin**, place St. Denis, n. 743, a reçu un assortiment de toile superfine de 413 pour chemise, ainsi que toile bleue pour sauran, a prix fixe.

(317) La veuve et les enfans de feu Mathieu Nols, feront jeudi 7 juin prochain, à dix heures du matin, chez les enfans Voisin, Hôtel de la Pomme d'Or, à Herve, vendre aux enchères publiques sans autre remise, et adjuger à tout prix, la ferme à eux appartenant, à Oudewegg, commune de Henri-Chapelle, consistant en bâtimens solides et 8 à 9 bonniers en jardin, verger et prairies de bonne production, sous les clauses à voir en l'étude du notaire **De Befve**, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

Jeudi 7 juin prochain, à 2 heures de relevée, chez M. Thomas Debrus, à Tongres, il sera procédé à la vente publique d'un beau moulin à farine, à deux tournans, avec maison d'habitation, écuries et autres bâtimens, jardin et dépendances, avantageusement situé sur la rivière du Jaar, sous la commune de Russon, canton de Tongres.

Le cahier des charges et les conditions de la vente sont à voir en l'étude de M^e **Lismont**, notaire, à Tongres. (233)

Bouteilles vides à vendre au n. 305, près la porte Vivegnis. (240)

On demande un bon chef mouleur, capable de diriger une fonderie, ainsi que des mouleurs en fer, connaissant bien leur métier et d'une conduite irréprochable, pour être employés dans une des principales villes de la Belgique. Leur salaire sera proportionné à leur talent et on les engagerait même pour plusieurs années si on en était content.

S'adresser pour plus amples renseignements tous les jours depuis neuf heures jusqu'à midi, rue du Pot d'Or, n. 656. (232)

Une fille allemande, sachant le français, cherche à se placer, soit pour cuisinière ou pour bonne d'enfant.

S'adresser sur Meuse à l'Éau, n. 944. [239]

A vendre une rente libre de retenue de 86 fl. 21 1/2 c. constituée par bail à rente à 3 p. 100 sur bonnes hypothèques.

S'adresser au notaire **Dumont**. (241)

Quartier garni ou non garni à louer au n. 816, quai de la Sauvenière. On désire trouver un garçon de billard très au fait, même n. (199)

Beau quartier composé d'un salon et de deux places au premier garni ou non garni à louer, chez Charles Jean Samuël sur la place St.-Lambert au coin vers la petite Tour.

r d A louer pour Saint-Jean prochain, une maison située rue Hocheporte n. 95, présentement occupée par Mesdames les baronnes de **Seraing**, ayant quatre pièces au rez de chaussée, 4 au premier étage, 4 au second, pompes, four, garde manger, lavoir, grenier, belles caves, cour et verger.

S'adresser à M. **Doreye**, avocat, quai d'Avroy, n. 559.

A vendre une très belle calèche neuve avec persiennes, et une bonne chaise de poste ayant peu servis. S'adresser au pied de la Haute Sauvenière, n. 40; au même n. il y a un appartement à louer. 242

Quartier garni ou non avec l'agrément d'un grand jardin à louer, faubourg Ste. Marguerite, n. 91, où on est chargé d'en louer un autre à proximité de la ville. 287

() Très belle et très grande maison, avec grande cour, remise, écurie, pompes, eau de fontaine toujours coulante, propre à tenir équipage, et à tout commerce, cotée, 860, en face de la Haute Sauvenière, avec deux autres maisons y contiguës, ayant leur issue dans la rue Table de Pierres près l'hôtel du gouvernement, à vendre aux conditions les plus avantageuses pour en jouir le vingt cinq décembre prochain, parmi avis avant le premier septembre précédent. S'adresser au notaire *Richard*.

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain une belle et grande maison quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy.

S'adresser à M^e *Keppenne*, notaire. Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette. (23)

A louer pour mars prochain la grande ferme du château de la Neuville-sur-Meuse, près de Huy. Cette ferme est considérable, tant en terres qu'en pâturages. S'adresser au notaire *Chappelle*, pour les conditions. (24)

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St.-Barthelemi, n. 662

Quartier garni à louer vis-à-vis du château de Seraing à Jemeppe, n. 272. 196

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

On cherche une maison de campagne, à 3 ou 4 lieues de Liège, et à portée d'un bois. S'adresser rue du Pot d'Or, n. 641. 208

A louer ou à arrenter une belle maison de commerce, sise rue Souverain-Pont, n. 311, où il y a aussi deux billards à vendre. S'y adresser. 221

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des Tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

Maison à louer pour le 24 juin en tout ou en partie, occupée par J. H. *Demonceau*, commissionnaire sur la Batte, n. 1093. (177)

A vendre ou à échanger contre des propriétés rurales une grande maison à équipage entièrement neuve et bien décorée avec jardin et toutes commodités désirables, située rue du Séminaire n. 314, s'y adresser, ou à J. *Lucion-Judon*, rue du Verd-Bois, n. 354 à Liège. (59)

Lundi 11 juin 1827 vers trois heures de relevée en la maison de Mr. Perot à Coronmeuse (Herstal) les enfans, de feu le sieur Nicolas Tinlot et de dame Catherine Beck, feront exposer en vente publique à la chaleur des enchères, par le ministère de M^{re} *Lerutte* notaire à Herstal, une maison avec jardin sise près de la fontaine à Herstal, joignant vers Liège François Piquet D'aval à Michel Beck, vers Meuse au grand chemin pavé, aux conditions à prélever. 204

A vendre pour du vieux cuivre trois belles chaudières de 17 à 19 barils, avec chapitoux et serpentins, au n. 242, rue Hors-Château. (15-)

() Le premier juin 1827 à 2 heures de relevée, on vendra publiquement pardevant le notaire *Boulangier* en son étude, rue Hors-Château, la maison n. 590, rue Féronstrée, à Liège, qui est dans le meilleur état; elle contient de grands appartements, porte cochère, deux remises, écurie, une grande citerne à l'huile, construite depuis peu d'années, grandes caves, pompes, fontaine, et autres objets d'utilité: on accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser pour renseignement audit notaire, et pour voir la maison au n. 221, rue Hors-Château, depuis 10 heures jusqu'à midi.

A vendre une pharmacie neuve; on accorderait des facilités à l'acquéreur. S'adresser à M. DD. *Wilmotte*, au Soleil, en Pêcherue. (17)

Beau et grand quartier avec cuisine et cave à louer pour la St-Jean, sur Meuse à l'Eau, n. 946 bis. (190)

A louer une maison de commerce propre à tout usage, avec six places à feu et un petit jardin, rue devant les Carmes, n. 306. 214

A louer pour la St. Jean une maison de commerce avec jardin située rue Puits en Sock Outremeuse, n. 923, s'adresser rue du Pont, n. 910. 205

Un homme seul, propriétaire d'une belle partie de draps, désirerait, trouver de suite une bonne maison, faisant dans cette partie, ou dans d'autres étoffes en laine et y prendre la table et le logement. S'adresser par écrit sous les lettres V. P. rue Pont d'Isle, n. 837, à Liège.

Quartier ou chambres à louer a une belle maison de campagne près de l'église à Angleur.

A vendre de gré-à-gré un beau moulin à farine, situé au hamon d'Ombret, sous la commune de Hermalle, sous Huy, avec maison, jardin et prairie y annexés. On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser au notaire *Crousse*, à Flône, pour en connaître le prix. (235)

(296) CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

Forts de Liège et de Huy.

Adjudication publique. — En vertu d'une autorisation du S. A. R. le commissaire général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant général du génie *Croiset*, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en cas d'absence le capitaine *Engelen*, commandant du génie à Liège, procédera à l'adjudication publique des travaux suivants:

1^o. La construction d'un laboratoire à l'épreuve de la bombe dans la citadelle de Liège;

2^o. La livraison et la mise en place de chantiers dans les magasins à poudre des deux forts à Liège;

3^o. Défaire et baisser plusieurs plate-formes, et en construire en maçonnerie de pierres bleues dans quelques flancs des casemates du fort de Huy.

Ces adjudications auront lieu, celle de Huy le 31 mai 1827, dans une des chambres du fort, et celle de Liège samedi le 2 juin, à l'hôtel de la couronne Impériale, à Liège, chaque fois à onze heures du matin.

Les devis seront déposés en lecture dans l'hôtel susdit, trois semaines avant l'adjudication, tandis qu'on pourra prendre connaissance du plan du laboratoire, au bureau du premier lieutenant du génie de la *Paille*, à la citadelle.

Des informations ultérieures seront données tant au bureau du génie à Liège, que chez le garde du génie chargé du service à Huy. *Qu'on se le dise.*

() VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En vertu d'autorisation de justice, il sera procédé le jeudi 31 mai 1827 aux deux heures de relevée, au bureau de M. Bouhy, juge de paix, rue Platte-Pierre, n. 693 à Liège, par le ministère du notaire *Lambinon*, à la vente publique d'une belle propriété sise à Prayon, commune de Forêt, sur la grande route, à deux milles de Chaudfontaine.

La vente aura lieu d'abord en détail:

Le 1^{er} Lot. Se compose d'un quartier de maître, d'un corps de ferme, d'une autre petite habitation avec jardin, vergers et terres, mesurant ensemble 4 bonniers 43 perches P.-B.

Plus 22 Lots de prés, terres, trieux et bois, mesurant ensemble 17 bonniers 68 perches.

Ladite propriété d'une contenance totale de 22 bonniers 11 perches, sera ensuite exposée en masse. Elle réunit les avantages de la pêche et de la chasse et est propre à un commerce.

S'adresser pour la voir à la veuve Mathien, fermière, à Prayon et à MM. Lefebvre, rue derrière St-Denis, n. 639, à Liège et pour connaître les conditions et le cahier des charges à M. le juge de paix et au notaire *Lambinon*.

() Le 28 mai présent mois aux trois heures de l'après-midi, il sera procédé pardevant M^e *Lambinon*, notaire, en son étude à Wez commune de Grivegnée, à la vente publique des rentes et immeuble ci après désignés.

1^{er} Lot. — Une rente annuelle et perpétuelle de vingt deux florins dix sept cents P.-B., due par les enfans de la dame veuve Henri Noël Pirnay.

2^{me} Lot. — Une pareille rente de neuf florins quatre vingt trois cents due par le sieur DD^e Drienne, cultivateur à Longdoz.

3^{me} Lot. — Une pareille rente de cinq florins dix neuf cents due par les époux François Stockis et Anne Marie Bernimolin;

4^{me} Lot. — Une maison, appendices et dépendances, portant l'enseigne du Maillet d'Or, sise rue Basse-Wez Ville de Liège, sur la route de Chaudfontaine propre au commerce, avec environ quinze perches de jardin y attenant.

Aux clauses et conditions que l'on peut voir chez le susdit M^e *Lambinon*, notaire.

Vente de biens situés à Tongres et aux environs.

Lundi quatre juin, à 2 heures de l'après-dinée, par le ministère du notaire *Parmentier*, en présence du juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, n. 939.

Désignation:

1^o. Une pièce de terre de la contenance de 45 perches 77 aunes sise en lieu dit aux champs d'Ostelken.

2^o. 87 perches 19 aunes de terre, au même lieu.

3^o. 43 perches 59 aunes de terre, en lieu dit Overham.

4^o. 45 perches 77 aunes de terre, sous Tongres, hors la porte des Pierres.

5^o. 15 perches 26 aunes de terre, dans les champs de Tongres, commune de Coninxheim.

6^o. 26 perches 16 aunes de terre, en la campagne de Coninxheim.

7^o. 31 perches 60 aunes de terre, en la commune de Niederheim.

8^o. 17 perches 44 aunes de terre, situées aux champs de Widoye, commune de Pirange.

9^o. 18 perches 31 aunes de terre, en lieu dit Henisbodem, commune de Henis.

10^o. 30 perches 52 aunes de terre, en lieu dit Piringengat, commune de Coninxheim.

11^o. 30 perches 52 aunes de terre en la commune de Freren, derrière l'endroit dit Huylen.

12^o. Une petite maison, située à Tongres, rue des Chiens, occupée par Poissensen.

Le cahier des charges est déposé au bureau de ladite justice de paix, et en l'étude dudit notaire *Parmentier*, Place de la Comédie, à Liège. (131)